



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 3 décembre 2020

### Présents

<b>Exécutif</b>	MM.	Alain Corthay Marc Jaquet	maire adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
<b>Bureau du Conseil</b>	Mmes	Ania Schwab Valérie Sella	présidente vice-présidente
	M.	Yannick Dupraz	secrétaire
<b>Conseillères municipales</b>	Mmes	Sylvie Barbat, Chloé Bourgeois, Line Müller, Paola Sanz Velasco	Caroline Desbiolles, Simona Korff,
<b>Conseillers municipaux</b>	MM.	Boris Aellen, Christophe Berthelet, Fabien Gillioz, David-Peter Le, Stéphane Morand, Olivier Zahnd	José Burgos, Enrico Castelli,
<b>Personnel communal</b>	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
<b>Procès-verbaliste</b>	Mme	Emmanuelle Maia	

### Absent-e-s excusé-e-s

-

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Projets de délibérations et **résolution** :
  - **25-2020** : **Autorisation de renouveler en 2021 les emprunts contractés par la FITIAP**
  - **26-2020** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 70'000.- TTC pour la réalisation d'éléments de modération du trafic (seuil de ralentissement et potelets) et signalisation sur la parcelle n° DP 1650, à hauteur / entre le 11 et 12, chemin de la Pallanterie
  - **27-2020** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 120'000.- TTC pour la réfection du chemin des Crêts-de-la-Capite, à l'intersection des communes de Choulex et de Meinier
  - **28-2020** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 1'250'000.- TTC pour les travaux d'assainissement à la route de Gy et au chemin de Trémoulin
  - **29-2020** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 145'000.- TTC pour la pose de fibre optique dans les hameaux de Corsinge et de Carre d'Aval
5. Élection de 3 représentants au Conseil de la Fondation immobilière de Meinier (FIM), désignés par le Conseil municipal, dont l'un au moins en son sein
6. Élection de 3 représentants au Conseil de la FITIAP (Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie), désignés par le Conseil municipal, dont l'un au moins en son sein
7. Rapports des commissions
8. Rapports des représentants au sein des commissions externes
9. Divers.

La **Présidente** ouvre la séance à 20h15.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020

**Valérie Sella** fait part d'une légère correction. Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

## 2. Communications du Bureau du Conseil

### a) Séance plénière du 20 mai 2021, dérogation du SAFCO

La **Présidente** annonce que la demande de dérogation de la Commune pour l'approbation des comptes 2020 lors de la séance du 20 mai 2021 a été acceptée par le SAFCO (le délai légal étant normalement fixé au 15.5.2021).

## 3. Communications de l'Exécutif

### a) Report de la séance avec les représentants de la Poste Suisse SA

Le **Maire** indique que la séance – fixée au 30 novembre dernier – avec les représentants de la Poste Suisse SA a dû être reportée ; en effet, les participants auraient été en surnombre par rapport aux normes sanitaires actuelles. De nouvelles dates doivent être proposées par la Poste.

### b) Fibre optique

Le **Maire** donne lecture des remerciements des habitants de Corsinge suite aux discussions qui ont eu lieu lors du dernier Conseil municipal à propos de la fibre optique qui pourrait être amenée dans les hameaux de Corsinge et des Murailles, voire du Carre d'Aval, d'ici l'été 2021. De plus, Swisscom s'est déclaré intéressé à raccorder les maisons, pour autant que les propriétaires prennent à leur charge le dernier tronçon.

### c) Annulation des Vœux du Maire 2021

Vu la situation sanitaire actuelle, le **Maire** a pris, non sans regret, la décision de ne pas courir le risque de convier les Meinites, le 12 janvier 2021, à la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire. La remise des Mérites meynites est reportée à une date ultérieure et les chocolats, qui seront distribués aux habitants, permettront tout de même aux autorités de témoigner leurs vœux à l'ensemble de la population.

### d) Projet de décharge DDMI-ME

La Commune avait été interpellée par l'Etat, il y a quelques années, en vue d'examiner la possibilité de réaliser une décharge DDMI-ME (matériaux inertes de type excavations de chantiers) dans la cuvette située entre les Carre d'Aval et Carre d'Amont. Ce site, qui était de priorité 2, est maintenant examiné de près par le canton. Or tout le bassin de la Seymaz (Sionnet, Rouelbeau, Miolan, Carre d'Amont, Carre d'Aval), qui a de l'importance et de la valeur sur le plan environnemental, fait aussi l'objet d'une demande cantonale pour son classement à l'inventaire fédéral des paysages remarquables nationaux.

Une rencontre in situ avec différents intervenants (mandataires de la Confédération, représentants des services du canton, etc.) à laquelle ont pris part **le Maire** et Marc Jaquet a eu lieu hier.

**Le Maire** a explicitement reconnu le fait que ce genre de décharge se trouve quasi exclusivement à l'ouest du canton. Si Meinier construit une école ou d'autres bâtiments, il faut aussi que la Commune prenne ses responsabilités et accueille ce genre d'infrastructure lorsqu'il existe une possibilité. Il a également rappelé que deux hameaux sont dans une phase de déclassement, car intéressants au niveau patrimonial.

Ce dossier sera transmis à Berne afin qu'une commission de l'environnement et du patrimoine rende un préavis. Puis le canton autorisera ou pas l'exploitation de cette décharge en déterminant le nombre de m<sup>3</sup>. Un retour sera fait au Conseil municipal en temps utile avec, si nécessaire, une présentation. Les deux offices concernés (géologie et monuments & sites) dépendent tous deux du même Conseiller d'État, qui devra sans doute trancher.

*Arrivée de Fabien Gillioz.*

À la demande d'**Enrico Castelli**, **le Maire** précise que les matériaux d'excavation sont les couches situées sous la terre végétale ; il ne s'agit en aucun cas de déchets de chantier.

Il indique, sur une question de **Line Müller**, que ce site et celui de Bellebouche ont été identifiés comme priorité 2 par le canton.

Puis, sur une question de **Boris Aellen**, il ajoute que la durée de vie de cette déchetterie dépendra du nombre de m<sup>3</sup>.

#### e) **Projet immobilier chemin du Stade 23**

L'Exécutif a rencontré les architectes et promoteurs du projet immobilier du chemin du Stade 23 ; ce projet avait été refusé une première fois par l'OAC. **Le Maire** apporte différentes explications sur la base des plans qui figurent dans la demande d'autorisation.

Le problème qui a été mis en évidence et qui a débouché sur le préavis négatif de l'Exécutif, c'est la question du parking. En effet, les places prévues en sous-sol sont clairement insuffisantes. Les porteurs du projet souhaiteraient donc aménager des places en surface (devant la Résidence et devant l'entrée), afin d'atteindre le quota. Or cela engendrerait une perte de qualité de cette zone, qui est relativement pacifiée et dont l'itinéraire est emprunté par les écoliers. De plus, les véhicules seraient obligés de passer au ras des immeubles situés à La-Repentance pour se parquer.

Au vu des impacts environnementaux et du parking, l'Exécutif a demandé aux porteurs de ce projet de réétudier la question du stationnement. Un véhicule Mobility permet par exemple de réduire de 5 places le quota fixé par le département. Même privé, ce projet n'est pas acceptable, en l'état, pour la Commune. De plus, les places au chemin du Stade font partie du concept de ralentissement (stationnement alterné), il ne serait donc pas envisageable de les supprimer.

**Le Maire** répond à quelques demandes de précisions de **Caroline Desbiolles**, **Sylvie Barbat** et **Yannick Dupraz**.

#### f) **Projet immobilier – M. Nascarella**

**Le Maire** présente brièvement le projet immobilier de M. Nascarella en apportant des explications sur la base des plans figurant dans la demande d'autorisation. La Commune a obtenu gain de cause dans ce dossier, car les places de stationnement en sous-sol seront suffisantes. De plus, une possibilité de mutualiser la rampe du parking a été prévue.

g) **Mérites meynites**

**Marc Jaquet** rappelle que la remise des Mérites meynites a été reportée à une date ultérieure, les vœux du Maire ayant malheureusement dû être annulés.

h) **Annulation du repas des aînés du 24.1.2021**

Compte tenu de la situation sanitaire, **Coranda Pierrehumbert** annonce qu'il n'est hélas pas possible non plus de confirmer le repas des aînés du 24.1.2021. La formule qui avait été retenue pour cette manifestation (spectacle) sera repoussée à ce printemps.

i) **CMNet**

Suite à la demande de David-Peter Le par rapport aux moyens numériques, **Coranda Pierrehumbert** et Michel Vazquez ont reçu le responsable de l'application CMNet (SIACG) pour une démonstration et des explications. Cette plate-forme, sur laquelle il n'est pas possible de créer des espaces réservés, permettra de regrouper et classer l'ensemble des documents. Michel Vazquez suivra la formation adéquate ce printemps. Les convocations des séances du Conseil municipal seront tout d'abord mises sur CMNet ; l'historique et les archives seront peu à peu ajoutés. La plate-forme permettra de faire des recherches avec des mots-clés. Le SIACG génère des adresses e-mail pour l'ensemble des élus ; les identifiants permettant d'accéder au CMNet seront communiqués en temps voulu aux intéressés.

#### 4. Projets de délibérations et résolution

- **25-2020** : Autorisation de renouveler en 2021 les emprunts contractés par la FITIAP

**Le Maire** indique que cette résolution aurait dû être votée en même temps que le budget 2021.

**La Présidente** lit la partie décisionnelle de la résolution.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte à la majorité simple par 15 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention sur 17 Conseillers municipaux présents.**  
(résolution votée en annexe)

- **26-2020** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 70'000.- TTC pour la réalisation d'éléments de modération du trafic (seuil de ralentissement et potelets) et signalisation sur la parcelle n° DP 1650, à hauteur / entre le 11 et 12, chemin de la Pallanterie

**Marc Jaquet** a déjà expliqué, lors de la dernière séance du Conseil municipal, les raisons et la nécessité de cette délibération.

**La Présidente** lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte à la majorité simple par 14 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention sur 17 Conseillers municipaux présents.**  
(délibération votée en annexe)

- **27-2020** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 120'000.- TTC pour la réfection du chemin des Crêts-de-la-Capite, à l'intersection des communes de Choulex et de Meinier

**Marc Jaquet** a présenté, lors de la dernière séance du Conseil municipal, les raisons et la nécessité de cette délibération. La participation de Choulex devrait normalement être de 40 %.

**La Présidente** lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte à la majorité simple par 14 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions sur 17 Conseillers municipaux présents.**  
*(délibération votée en annexe)*

- **28-2020** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 1'250'000.- TTC pour les travaux d'assainissement à la route de Gy et au chemin de Trémoulin

**Le Maire** rappelle que ce crédit d'investissement sera remboursé par le FIA sur quarante ans. Dans le cas où la Commune serait obligée d'emprunter, les éventuels taux d'intérêt seraient aussi remboursés par le FIA. Certaines de ces canalisations (EU) sont vraiment en très mauvais état.

**La Présidente** lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte à la majorité simple par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 17 Conseillers municipaux présents.**  
*(délibération votée en annexe)*

- **29-2020** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 145'000.- TTC pour la pose de fibre optique dans les hameaux de Corsinge et de Carre d'Aval

S'il s'agit d'une dépense significative, **le Maire** relève qu'il est important d'offrir la fibre optique à l'ensemble de la population. La Commune n'a pas encore reçu l'offre définitive de Swisscom pour ces travaux.

**La Présidente** lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte à la majorité simple par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 17 Conseillers municipaux présents.**  
*(délibération votée en annexe)*

## 5. Élection de 3 représentants au Conseil de la Fondation immobilière de Meinier (FIM), désignés par le Conseil municipal, dont l'un au moins en son sein

Pendant que Michel Vazquez distribue les bulletins de vote pour le premier tour, **le Maire** rappelle brièvement les noms et qualités des quatre candidats parmi lesquels le Conseil municipal doit désigner ses trois représentants. Vu le nombre d'intéressés, Boris Aellen a retiré sa candidature. Une majorité à 50 % est nécessaire.

Marc Jaquet et Michel Vazquez sont désignés comme scrutateurs.

**Le Maire** propose de passer au point 7 de l'ordre du jour pendant le dépouillement des votes.

À l'issue du point 7, **la Présidente** annonce les résultats du vote, qui n'ont nécessité qu'un seul tour. Sont élus :

- M. Enrico CASTELLI : 16 voix sur 17 CM présents.
- M. Fabien GILLIOZ : 15 voix sur 17 CM présents.
- M. Pierre MAURON : 9 voix sur 17 CM présents.

Non élue :

- Mme Simona Korff : 6 voix sur 17 CM présents.

Les nouveaux représentants au Conseil de la FIM sont chaleureusement applaudis.

## 6. Élection de 3 représentants au Conseil de la FITIAP (Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie), désignés par le Conseil municipal, dont l'un au moins en son sein

Michel Vazquez distribue les bulletins de vote tandis que **le Maire** rappelle les noms et qualités des trois candidats. **Coranda Pierrehumbert** souligne que la modification des statuts a été proposée il y a quelques mois par Collonge-Bellerive, pour permettre à des personnes n'habitant pas dans l'une des deux communes de siéger au Conseil de la FITIAP. Ce dernier a souhaité attendre la nouvelle législature avant d'entreprendre ce travail.

**Le Maire** propose de passer au point 8 de l'ordre du jour pendant le dépouillement des votes.

À l'issue du point 8, **la Présidente** annonce les résultats du vote. Sont élus :

- M. Yves BACH : 15 voix sur 17 CM présents.
- M. Enrico CASTELLI : 16 voix sur 17 CM présents.
- M. François MICHELI : 14 voix sur 17 CM présents.

## 7. Rapports des commissions

### a) Finances (FIN)

**Enrico Castelli** annonce que la FIM ne s'est pas réunie depuis son dernier rapport.

### b) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

La EJC s'est réunie les 11 novembre et 1<sup>er</sup> décembre, indique **Ania Schwab**. Elle a finalisé l'organisation de la distribution des cadeaux de Noël pour l'école, la crèche et le jardin d'enfants ; celle-ci aura lieu l'après-midi du 22.12.2021. La EJC commence à réfléchir à un plan B pour les promotions citoyennes, car l'accueil traditionnel des jeunes promus au Théâtre du Léman risque d'être annulé. Sensible à l'utilisation des réseaux sociaux et des écrans par les écoliers de Meinier, la commission a décidé de proposer à l'école de faire venir à nouveau l'association Action Innocence pour mener une campagne de sensibilisation à ces problématiques.

### c) **Cohésion sociale & Culture (COSC)**

**Valérie Sella** indique que la COSC s'est réunie le 17 novembre. Comme précédemment mentionné par Coranda Pierrehumbert, la commission regarde comment organiser, au printemps 2021, un spectacle pour les aînés. La commission a également organisé des séances pour la répartition des dons humanitaires. Après distribution des dons, le solde au budget s'élevait à Fr. 7'000.-. Cette somme a été répartie en trois : deux associations qui sont actuellement très sollicitées (la Croix-Rouge suisse, mention « urgence COVID-19 », et les Colis du Cœur) ; le reste sera attribué pour le Téléthon, que les pompiers de Meinier ne pourront malheureusement pas organiser cette année.

Au niveau communal, le plan de solidarité COVID-19 est toujours activé. Le numéro de téléphone de la coordinatrice sociale, Silvia Antelo, sera systématiquement inscrit dans les tous-ménages à côté de celui de la Mairie.

La commission a fait le tour des différents travaux à réaliser avant la réouverture de la galerie d'exposition, qui est prévue le 4.9.2021. La liste a été transmise à la BARA.

### d) **Développement durable, Environnement & Communication (DEC)**

**Line Müller** annonce que la DEC s'est réunie à deux reprises. Le 3.11.2020 pour discuter avec Pierre Olivier de l'Agenda 21 ; Pierre Olivier, Simona Korff et Stéphane Morand ont présenté, le 12.11.2020, le suivi de ce projet au Conseil municipal.

Le 12.11.2020, la DEC a étudié l'audit énergétique en présence de M. Gerometta, des SIG ; suite à cette présentation, la commission a demandé un plan plus détaillé des emplacements et nombres de luminaires, ainsi qu'une offre complémentaire incluant un éclairage mixte électrique et solaire. De plus, la DEC a déjà reçu un certain nombre de commentaires à propos des trois éclairages-tests installés au chemin de la Rétuelle.

Et les membres de la commission ont choisi la carte de vœux 2020.

### e) **Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)**

La BARA s'est réunie le 9.11.2020, indique **Christophe Berthelet**.

- Bâtiments** : Plusieurs petits travaux sont en cours pour la salle de gym, le sous-sol de la salle communale et le local des archives. Les travaux du local des employés de la voirie ont commencé lundi 19.10.2020 et sont toujours prévus d'être terminés pour fin janvier 2021. Local voirie route de Gy après l'église : une poutre de la charpente est complètement pourrie par des insectes. La commission est en attente de devis pour la remplacer.
- Salle de gym** : La commission a reçu les devis pour refaire le revêtement du sol de la salle de gym. Les travaux se montent à Fr. 86'000.-. Une demande de crédit d'investissement sera soumise au Conseil municipal en 2021. Une participation aux frais de ces travaux sera prise en charge par l'assurance RC de l'entreprise qui avait effectué des travaux pour les stores et qui avait causé des entrées d'eau. C'est pour cette raison que ces travaux doivent être exécutés en 2021.
- Galerie d'exposition** : Le bureau d'architectes de l'école fera la demande d'autorisation pour la pose d'une marquise devant l'entrée. Les coûts de celle-ci seront incorporés dans la construction de l'école.
- Projet immobilier chemin du Stade (abattoir)** : Marc Jaquet a expliqué à la BARA le projet que la Commune a reçu du bureau d'architecte Meylan. Il y a trois parcelles avec trois propriétaires différents. La commission est défavorable au projet et préférerait, dans le cas où la Caisse de bétail désirait vendre ce local pour déménager, que la Commune se

propose de le racheter, notamment pour conserver le congélateur communal et utiliser ce local pour stocker du matériel de la voirie.

- ☑ **Routes** : Après discussion, la commission a décidé de présenter au Conseil municipal les demandes de crédits d'investissements pour les différents projets qui viennent d'être votés : réalisation d'éléments de modération du trafic au chemin de la Pallanterie ; réfection des routes au chemin des Crêts-de-la-Capite ; travaux d'assainissement route de Gy/chemin de Trémoulin.
- ☑ La commission a reçu une demande de Mme Leroux, habitante de Covéry, afin d'étudier la possibilité de mettre un seuil de ralentissement sur la route de Bellebouche avant le virage en « S » de St-Louis. La BARA y est défavorable. En effet, cette zone est à la limite entre Meinier et Corsier ; de plus, la commission trouve que ces virages ont déjà un effet dissuasif.

**Le Maire** ajoute que la commune de Corsier n'est pas favorable non plus à des mesures de ralentissement sur ce virage.

#### f) **Manifestations, Sport & Évènements (MASE)**

**Sylvie Barbat** indique que la MASE s'est rencontrée deux fois. Le sujet du marché hebdomadaire a été abordé : les membres de la commission sont en pleine réflexion afin de le valoriser au mieux (un marché un peu plus animé et plus fourni). Chaque année, lors du dernier marché, un stand à raclette est organisé. Au vu des normes sanitaires imposées, celui-ci ne sera pas proposé. Et le Maire et Marc Jaquet ont déjà annoncé le report de la remise des Mérites meynites.

### 8. **Rapports des représentants au sein des commissions externes**

#### a) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Les membres du groupement n'ont pas pu se rencontrer aux dates prévues en raison de la situation sanitaire. Malgré la fermeture temporaire du jardin d'enfants, le personnel de la crèche a réussi à gérer la situation dans des conditions difficiles et parfois à flux tendu, indique **le Maire** en leur adressant ses plus chaleureuses félicitations.

#### b) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

**José Burgos** annonce que la prochaine réunion du Groupement du CSR aura lieu le 14.12.2020.

#### c) **FIM**

**Enrico Castelli** résume les objets traités lors de la dernière séance, le 26.10.2020, dont une série de validations : programme du concours d'architecture de l'immeuble de la poste, crédit d'investissement pour l'organisation dudit concours, budget 2021 de la FIM, nouveaux statuts (le crédit d'investissement et les nouveaux statuts ont été approuvés par le Conseil municipal le 12 novembre dernier).

Concernant le programme du concours d'architecture, **Enrico Castelli** relève la volonté claire et ferme de la FIM d'avoir un projet de haute qualité (intégration dans le bâti existant, volets environnementaux, architecturaux et sociaux). Le jury du concours s'est réuni pour la première fois le 26.11.2020.

**Le Maire** précise que le jury du concours compte en son sein cinq architectes et un certain nombre de représentants de la Commune, ainsi que des experts.

**Christophe Berthelet** relève que dans le cadre du concours de l'école, un membre de l'ancienne commission Bâtiments faisait partie du concours. Il trouve un peu dommage qu'il n'y ait pas, là aussi, un représentant de la BARA.

d) **FITIAP** (Fondation de la Pallanterie)

Malgré la situation sanitaire, la Fondation avance bien dans le suivi des projets et des dossiers en cours, indique **Christophe Berthelet**.

Pallanterie SUD

Aménagements extérieurs : Le projet d'aménagement d'un plan d'eau permanent, préavisé par la commission technique et approuvé par le Bureau, est en cours. La Fondation reste en attente d'une lettre officielle du FIA, qui s'est d'ores et déjà engagé par e-mail à en financer les 83 %, soit environ 1 million de francs HT. Les travaux sont prévus en juin 2021, pour une durée estimée de 18 mois.

Rond-point route de Compois : Ce projet est en cours d'étude, l'OCT en est le pilote. Cette démarche se concrétise aujourd'hui par l'acquisition du hangar et de la parcelle Besson, qui devrait se réaliser courant février 2021. L'OCT doit contacter les différents propriétaires concernés afin de procéder aux acquisitions de terrains y relatives.

Concept énergétique territorial : Un appel d'offres a été lancé pour la recherche d'un contractant énergétique. La Fondation est en attente d'un contrat pour concrétiser ce concept, notamment la mutualisation de l'énergie pour le développement d'un réseau thermique qui devra répondre aux objectifs en termes d'énergie non fossile. La réalisation de ce réseau de chauffage à distance (CAD) est prévue pour octobre 2021.

Éclairage public : Un mandat pour l'établissement du cahier des charges a été confié aux SIG pour une réalisation des travaux et équipements pour juillet 2022 environ.

Gestion des déchets : Une station de containers enterrés pour la promotion et motivation du tri des déchets recyclables sur la zone est prévue. Les travaux seront réalisés conjointement à ceux de l'extension.

Pallanterie EST

Chemin de la Pallanterie : Le compacteur devrait être acquis assez rapidement. Le Conseil municipal vient de voter l'octroi d'un crédit d'investissement pour la modération du trafic, avec notamment la création d'un seuil de ralentissement. S'il n'y a pas d'opposition, les travaux devraient démarrer au printemps 2021.

Aménagement cyclable / réfection chemins de Rouelbeau et de Champ-l'Enfrey : Le projet a pour objectif l'amélioration des itinéraires cyclistes entre Meinier et le CSR. Démarrage des travaux pour juin 2021. Sa réalisation est intégrée dans le cadre des travaux de la 1<sup>ère</sup> phase de l'extension.

e) **Communes-École**

**Paola Sanz Velasco** n'a rien de particulier à signaler.

f) **Fanfare**

**Enrico Castelli** a été mis en relation avec le président de la fanfare qui remercie, par son intermédiaire, la Commune pour son engagement. Tous deux se rencontreront lorsque le contexte sanitaire le permettra.

## g) Pompiers

Sylvie Barbat indique qu'il y a tout d'abord eu trois nominations au sein de la compagnie. Il s'agit des aspirants Meylissa Jacquemoud et Michael Girod qui ont été nommés sapeurs, ainsi que le caporal Sébastien Leu, qui a terminé sa formation d'instructeur cantonal et qui sera nommé officiellement lieutenant instructeur le 5.12.2020.

Ensuite, en respectant les mesures sanitaires de l'OFSP, la compagnie a effectué des petits exercices de groupe, tels que les techniques d'intervention sur des feux de détritiques pour les porteurs d'appareils respiratoires, sur l'entretien du matériel de bûcheronnage et l'engagement du tonne-pompe, afin d'assurer une formation continue aux sapeurs.

Pour finir, le 28.11.2020, la tournée des bouches à eau a été repoussée et la traditionnelle soirée, durant laquelle la remise des décorations a lieu, a été annulée. C'est pourquoi il est important de saluer l'engagement de nos pompiers pour leurs années de service, à savoir :

25 ans : sapeur Magistra, appointé Gabaz, appointé Leis.

20 ans : capitaine Béné, sapeur Desbiolles.

15 ans : sergent Do Espirito, sapeur Carruzo, sapeur Favre, sapeur Lorusso.

10 ans : caporal Leu.

## 9. Divers

### a) Conformisme, effet de groupe, effet Asch

**Paola Sanz Velasco** se livre à une brève présentation sur le conformisme en se basant sur différentes sources scientifiques, à l'issue de laquelle **Coranda Pierrehumbert** indique que le point « divers » d'une séance du Conseil municipal n'est pas adapté à ce genre de présentation. Peut-être faudrait-il réserver un autre moment avec le Conseil municipal ?

**Paola Sanz Velasco** aimerait inviter les élus à réfléchir et à se prononcer par rapport à la situation actuelle en s'appuyant sur des études scientifiques.

**Coranda Pierrehumbert** répète que ce point n'est pas destiné à des présentations scientifiques ou des débats d'idées. Dans ce cas, il serait nécessaire de prévoir une session avant le Conseil municipal. En effet, les séances plénières répondent à un cadre formel, avec un ordre du jour envoyé à l'avance et approuvé. Si les élus souhaitent avoir une discussion, celle-ci doit soit figurer à l'ordre du jour, soit faire l'objet d'une pré-séance. Cela permettrait d'accorder à ce sujet tout le temps que celui-ci mérite.

**Plusieurs élus** partagent le point de vue de Paola Sanz Velasco, d'autres celui de Coranda Pierrehumbert.

**Le Maire** souligne à son tour que le Conseil municipal est un cadre institutionnel qui répond aux exigences du SAFCO ; ce genre de débat n'y a pas sa place. Mais une séance pourrait être organisée dans un autre cadre, à laquelle assisteraient les élus intéressés.

**Paola Sanz Velasco** relève le malaise qui se crée au sein de la population autour du COVID-19, des comportements et suivis sanitaires. Les élus doivent-ils suivre ou y réfléchir ? La question doit être posée.

**Le Maire** rappelle que les autorités communales ont, dans ce cadre précis, l'obligation de se conformer aux décisions du Conseil d'État et de la Confédération ; elles n'ont aucune marge de manœuvre.

Même s'il est d'accord avec la démarche intellectuelle, **Enrico Castelli** estime que la séance du Conseil municipal n'est pas le lieu pour des réflexions philosophiques. Ce sujet pourrait éventuellement être traité au sein d'une commission. Les Conseillers municipaux ont été élus

démocratiquement et sont libres de s'exprimer, mais ce n'est ni la bonne échelle ni le bon contexte pour traiter de ce genre de sujet.

**Paola Sanz Velasco** propose de mettre sur pied une réunion élargie à tout le Conseil municipal afin de discuter de ces questions.

**Le Maire** répète que la Commune n'a pas de marge de manœuvre par rapport au Conseil d'État dans le cadre de la pandémie. S'il peut comprendre que les gens se plaignent des mesures fédérales et cantonales, le Conseil municipal n'est pas la bonne échelle pour un tel débat.

**Coranda Pierrehumbert** suggère à Paola Sanz Velasco de transmettre un résumé de deux phrases sur un sujet de discussion plus précis. Cette proposition sera soumise au vote du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

**Marc Jaquet** pense qu'il s'agit de sujets sur lesquels il est important de mener une réflexion commune. Il se déclare favorable à une séance ouverte à tous les élus.

Pourquoi pas au sein d'une commission ad hoc « Éthique » ? propose **Coranda Pierrehumbert**.

Sur une question de **Christophe Berthelet**, **José Burgos** demande si le Conseil municipal aurait la possibilité de faire remonter au canton d'éventuelles inquiétudes de la population. En conclusion aux quelques interventions qui suivent, **Coranda Pierrehumbert** indique que le sujet proposé par **Paola Sanz Velasco** sera transmis aux élus. Le Conseil municipal décidera, lors de sa prochaine séance, s'il souhaite la tenue d'un débat.

#### b) Mobilitri

**Line Müller** constate que Mobilitri, qui était censé passer dans les douze communes, reste à chaque fois deux jours de suite vers le hangar Veuillet. De plus, ces gros camions passent sur des petites routes dont les accotements sont déjà affaiblis après trois semaines. Serait-il possible de faire un point sur les emplacements ?

**Marc Jaquet** indique que la Commune n'était pas favorable à cet emplacement, justement à cause des routes ; mais il s'agit d'un terrain privé. Les bennes de Mobilitri ont été surdimensionnées par rapport au projet initial ; elles nécessitent donc des emplacements plus grands qui ne sont pas assez nombreux sur les douze communes. Certaines ayant prévu d'aménager des sites, le tournus qui existe peu ou mal devrait être amélioré. Pour l'instant, le calendrier n'est connu que deux semaines à l'avance.

**Le Maire** ajoute que les Autorités mettront en garde Mobilitri sur le fait que les passages excessifs de gros camions sur ces routes sont inappropriés et relèvent de sa responsabilité. Si nécessaire, Mobilitri pourrait être sollicité pour participer aux réfections nécessaires des bordures.

#### c) Éclairages publics

Sur une question de **Yannick Dupraz**, **Christophe Berthelet** relit deux paragraphes de son rapport sur la FITIAP (éclairage public, piste cyclable). **Coranda Pierrehumbert** ajoute que la Commune profitera du renouvellement de ses éclairages publics pour mettre une technologie moins énergivore. Et les nouveaux éclairages installés sur la FITIAP seront d'une génération actuelle.

#### d) Développement de la ZIAP

**Yannick Dupraz** demande si la FIM et la FITIAP prennent en compte le ralentissement actuel du système industriel en développant leurs projets.

**Christophe Berthelet** indique que le premier bâtiment construit sera celui de Serrurerie 2000, dont les besoins sont réels. Puis la carrosserie et le Cercle des agriculteurs suivront (à 5-6 ans). Pour cela, il est nécessaire d'amener les infrastructures (routes,

raccordements d'eau, d'électricité, etc.). Mais la demande est réelle sur la ZIAP. La FITIAP ne construira pour sa part qu'un bâtiment sur les cinq prévus.

**Le Maire** ajoute que les zones de la ZIAP, qui sont différenciées, seront construites les unes après les autres. La croissance dictera le rythme de ces constructions.

**e) Test luminaires au chemin de la Rétuelle**

Selon **Yannick Dupraz**, une majorité des habitants préférerait une extinction des luminaires à 22 heures. Une autre personne demande à ce que ceux-ci restent éclairés, la nuit. À la demande de **Coranda Pierrehumbert**, **Yannick Dupraz** précise qu'il s'agit des avis d'une dizaine de personnes qu'il a sondées.

**f) Parking pour un véhicule électrique**

Suite à la demande, relayée par **Yannick Dupraz**, d'une place de stockage pour un vélo à trois roues électrique, **Coranda Pierrehumbert** rappelle que le point divers du présent ordre du jour n'est pas destiné aux cas particuliers. L'intéressé doit écrire à la Mairie en présentant le contexte complet de sa demande.

**g) Aménagement de la salle communale**

**Christophe Berthelet** suggère, pour des questions pratiques, que des tables soient installées pour les élus tant que les séances auront lieu dans la salle communale. Si nécessaire, les Conseillers municipaux viendront une dizaine de minutes avant la séance afin de les installer.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h40.

**Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 4 février 2021 à 20h15.**

Le Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente  
du Conseil Municipal

.....

Yannick Dupraz

.....

Ania Schwab

**Annexes :** résolution, délibérations et décisions votées

Meinier, le 11 mars 2021/em



# Meinier

Législature 2020-2025  
Résolution n° 25-2020  
Séance du Conseil municipal du 3 décembre 2020  
p. 1/1

## Résolution n° 25-2020

### **Autorisation de renouveler en 2021 les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie**

Afin de permettre à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de La Pallanterie de gérer de manière efficiente ses finances,

conformément à l'article 14 des statuts de la FITIAP et à l'article 30 al.1 lettre h) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

### **Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 15 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention sur 17 CM présents**

D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion, remboursement anticipé ou modification des conditions d'émission si celles-ci lui paraissent favorables.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Meinier, le 11 décembre 2020

La Présidente du Conseil municipal  
**Ania Schwab**



## Délibération n° 26-2020

### Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 70'000.- TTC pour la réalisation d'éléments de modération du trafic (seuil de ralentissement et potelets) et signalisation sur la parcelle n°DP 1650, à hauteur / entre le 11 et 12 chemin de la Pallanterie

Vu le danger que représente le trafic automobile dans cette zone pour les piétons, dû notamment aux places de stationnement (trop) proches du passage-piétons et à la visibilité réduite qui en découle,

vu les demandes répétées des entreprises travaillant dans les bâtiments adjacents et de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (FITIAP ci-après) gérant cette zone,

vu la nécessité de sécuriser cet emplacement zone par le biais d'éléments de modération du trafic (seuil de ralentissement et potelets) et une signalisation appropriée,

vu l'offre du fournisseur appelé – par la FITIAP – à soumissionner,

vu la demande d'autorisation de construire définitive n° DD 113532-RE, accordée par le Département du Territoire (DT) le 6 octobre 2020,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

### **Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 14 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention sur 17 CM présents**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 70'000.- TTC pour la réalisation d'éléments de modération du trafic (seuil de ralentissement et potelets) et signalisation sur la parcelle n°DP 1650, à hauteur / entre le 11 et 12 chemin de la Pallanterie ;
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 6150.100.33001.00 dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2021 en principe ;
4. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 ;
5. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre ;
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 70'000.- ;
7. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 1<sup>er</sup> février 2021.



# Meinier

Législature 2020-2025  
 Délibération n° 27-2020  
 Séance du Conseil municipal du 3 décembre 2020

p. 1/1

## Délibération n° 27-2020

### Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 120'000.- TTC pour la réfection du chemin des Crêts-de-la-Capite, à l'intersection des communes de Choulex et de Meinier

Vu la détérioration de cette voie de circulation, due au passage constant des bus durant les travaux au hameau de Bonvard, et la nécessité de la remettre en état,

vu l'offre du fournisseur appelé – par la Commune de Choulex – à soumissionner,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

### **Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 14 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions sur 17 CM présents**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 120'000.- TTC, dont à déduire la participation de la Commune de Choulex à hauteur de 30 à 40% de ce montant, pour la réfection du chemin des Crêts-de-la-Capite, à l'intersection des communes de Choulex et de Meinier ;
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 6150.100.33001.00 dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2021 en principe ;
4. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 ;
5. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre ;
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 120'000.- ;
7. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 1<sup>er</sup> février 2021.

Meinier, le 11 décembre 2020

La Présidente du Conseil municipal  
**Ania Schwab**



# Meinier

Législature **2020-2025**  
 Délibération n° **28-2020**  
 Séance du Conseil municipal du **3 décembre 2020**  
 p. 1/1

## Délibération n° 28-2020

### Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 1'250'000.- TTC pour les travaux d'assainissement à la route de Gy et au chemin de Trémoulin

Vu la pose d'un revêtement phonoabsorbant prévu par le canton sur la route de Gy en 2021 et l'examen des travaux qui seraient à envisager dans la zone correspondante, afin d'éviter d'abîmer ce futur revêtement,

vu l'étude de ces besoins par notre mandataire, ayant confirmé la nécessité de procéder à des travaux d'assainissement à la route de Gy et au chemin de Trémoulin (adjacent),

vu les offres établies par le fournisseur appelé à soumissionner,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

### **Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 17 CM présents**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 1'250'000.- TTC, dont à déduire les subventions cantonales, pour les travaux d'assainissement à la route de Gy et au chemin de Trémoulin ;
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif en 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 7206.100.33002.00 dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2021 en principe ;
4. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 ;
5. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre ;
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 1'250'000.- ;
7. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 1<sup>er</sup> février 2021.

Meinier, le 11 décembre 2020

La Présidente du Conseil municipal  
**Ania Schwab**



## Délibération n° 29-2020

### Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 145'000.- TTC pour la pose de fibre optique dans les hameaux de Corsinge et de Carre d'Aval

Vu le débit relatif à la connexion internet, largement insuffisant pour une utilisation courante – télétravail notamment – dans les hameaux de Corsinge et Carre d'Aval,

vu que le réseau de téléphonie mobile est lui aussi inadéquat dans ces hameaux,

vu l'estimation du coût (Fr. 120'000.- à +/- 20%) établie par le fournisseur appelé à soumissionner,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

#### **Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 17 CM présents**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 145'000.- TTC pour la pose de fibre optique dans les hameaux de Corsinge et de Carre d'Aval ;
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif en 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 6400.000.33003.00 dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2021 en principe ;
4. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 ;
5. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre ;
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 145'000.- ;
7. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 1<sup>er</sup> février 2021.

Meinier, le 11 décembre 2020

La Présidente du Conseil municipal  
**Ania Schwab**



## Commune de MEINIER

Législature 2020-2025

Séance du Conseil municipal du 3 décembre 2020

Dans sa séance ordinaire, le Conseil Municipal a pris la décision suivante :

**Election de 3 représentant-e-s au Conseil de la Fondation immobilière de Meinier (FIM), désigné-e-s par le Conseil municipal, dont l'un-e au moins en son sein, conformément aux statuts de la FIM :**

- M. Enrico CASTELLI      **élu par 16 voix pour sur 17 CM présents,**  
nouvellement élu pour la législature 2020-2025.
- M. Fabien GILLIOZ      **élu par 15 voix pour sur 17 CM présents,**  
nouvellement élu pour la législature 2020-2025.
- M. Pierre MAURON      **élu par 9 voix pour sur 17 CM présents,**  
nouvellement élu pour la législature 2020-2025.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Les électeurs de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.

**Ania SCHWAB**

Président-e du Conseil Municipal

Meinier, le 11 décembre 2020



## Commune de MEINIER

Législature 2020-2025

Séance du Conseil municipal du 3 décembre 2020

Dans sa séance ordinaire, le Conseil Municipal a pris la décision suivante :

**Election de 3 représentant·e·s au Conseil de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (FITIAP), désigné·e·s par le Conseil municipal, dont l'un·e au moins en son sein, conformément aux statuts de la FITIAP :**

- M. Yves BACH                    **élu par 15 voix pour sur 17 CM présents,**  
nouvellement élu pour la législature 2020-2025.
- M. Enrico CASTELLI            **élu par 16 voix pour sur 17 CM présents,**  
nouvellement élu pour la législature 2020-2025.
- M. François MICHELI           **élu par 14 voix pour sur 17 CM présents,**  
nouvellement élu pour la législature 2020-2025.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Les électeurs de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.

**Ania SCHWAB**

Président·e du Conseil Municipal

Meinier, le 11 décembre 2020